

Termes de référence

—

Évaluation à mi-parcours et de fin de programme « Défendre et promouvoir le journalisme de qualité catalyseur de la société civile », co-financé par l'Agence Française de Développement

Contexte du programme

- *Contexte :*

Ce nouveau programme correspond à la deuxième phase “*de renforcement des capacités de RSF dans son rôle de promoteur de la gouvernance démocratique au travers de la défense de la liberté de l'information*”. Les actions mises en place lors de cette phase 2 découlent des recommandations émises lors de l'évaluation intermédiaire du précédent programme . Le but est de renforcer les activités menées précédemment et d'en améliorer leur impact. RSF s'inscrit donc dans une logique de continuité et d'approfondissement.

RSF propose donc de :

- (i) défendre et protéger les journalistes, les médias locaux et ceux qui les défendent,
- (ii) contrer les offensives portées contre le journalisme en renforçant notamment les normes internationales et en ouvrant un dialogue avec les autorités et institutions internationales
- (iii) renforcer ses capacités de réaction, notamment à travers son réseau de correspondants et de partenaires.

Le climat de haine de plus en plus marqué et l'hostilité revendiquée envers les médias, encouragée par des responsables politiques menacent l'exercice de la démocratie et bouleversent le rapport des citoyens à l'information, au Nord comme au Sud. De plus en plus de chefs d'État voient la presse non plus comme un fondement essentiel de la démocratie, mais comme un adversaire pour lequel ils affichent ouvertement leur aversion. Ainsi, l'hostilité des dirigeants politiques envers les médias n'est plus l'apanage des seuls pays autoritaires comme en témoigne notamment le Classement Mondial de la Liberté de la Presse élaboré chaque année par RSF.

Les discours haineux s'accompagnent trop souvent de cadres législatifs restrictifs dont l'application sévère entrave l'exercice du journalisme sur le terrain.

Ces dirigeants qui alimentent la détestation du journalisme portent une lourde responsabilité, car **remettre en cause la vision d'un débat public fondé sur la libre recherche des faits favorise l'avènement d'une société de propagande.**

Le second constat est que jamais le nombre de journalistes tués n'avait été aussi peu élevé depuis 2003. Dans son bilan annuel 2019, Reporters sans frontières recense **49 journalistes tués**, soit **une baisse spectaculaire de 44 %** par rapport à l'année précédente. **Ce chiffre “historiquement bas”**, en comparaison avec la moyenne de 80 morts enregistrée par an ces deux dernières décennies, **traduit essentiellement la baisse du nombre de journalistes tués sur les terrains de conflits armés.**

Cette baisse inédite ne saurait occulter une réalité qui perdure : **le nombre de journalistes tués dans les pays dits “en paix” reste aussi élevé d'une année sur l'autre** (le Mexique compte 10

journalistes tués). Plus largement, l'Amérique latine, avec un total de 14 tués sur l'ensemble du continent, est devenue une zone aussi meurtrière pour les journalistes que le Moyen-Orient meurtri par ses conflits fratricides.

Autre fait inquiétant révélé par le bilan de RSF : **le nombre de journalistes arbitrairement détenus dans le monde ne cesse d'augmenter. Fin 2019, 389 journalistes se trouvent emprisonnés pour avoir exercé leur fonction, soit 12 % de plus que l'année dernière. Près de la moitié des journalistes prisonniers sont détenus dans seulement trois pays : la Chine, l'Égypte et l'Arabie saoudite.**

Enfin, on observe la montée d'un phénomène nouveau, à savoir, **la volonté des régimes autoritaires d'exporter leur vision du journalisme** : non contents de remettre en cause la liberté de la presse dans leur propre pays, certains Etats autoritaires tentent de promouvoir un contre-modèle politique où l'information indépendante est étouffée. Ces États mettent en œuvre des stratégies qui participent à une banalisation de la répression : ils cherchent à accroître leur rôle au sein des instances internationales, à délégitimer ou subvertir les normes internationales, à exporter leurs pratiques, à forger des alliances, etc.

- *Reporters sans frontières :*

Créée en 1985, Reporters sans frontières (RSF) veille au respect de la liberté de l'information, prévue par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme selon lequel *"tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit"*. L'organisation défend et promeut la liberté de l'information, l'indépendance des médias et le pluralisme partout dans le monde. En luttant contre la censure et en défendant concrètement les journalistes ou les médias en difficulté, persécutés en raison de leur activité, RSF soutient l'un des fondements de la démocratie.

RSF dispose d'un secrétariat international à Paris, de quatorze sections et bureaux dans le monde et de plus de 130 correspondants et représentants. Association reconnue d'utilité publique en France, elle bénéficie de statuts consultatifs auprès de l'ONU, de l'OIF, de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et du Conseil de l'Europe. Les équipes du secrétariat international sont réparties en huit bureaux géographiques (Afrique, Amériques, Asie, Europe de l'Est et Asie Centrale, Union européenne et Balkans, Moyen-Orient, Afrique du Nord et Iran/Afghanistan) qui s'appuient sur deux desks thématiques : index et nouvelles technologies, ainsi que trois services organisés par métier (assistance, renforcement de capacité et plaidoyer).

RSF aspire à un monde dans lequel toutes les personnes bénéficient d'informations leur permettant de comprendre pleinement les défis du monde et de leur environnement afin de se faire leur propre opinion. Ses activités s'inspirent de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et des principales déclarations et chartes sur l'éthique journalistique, en particulier la charte de Munich.

RSF intervient sur 3 grands axes :

L'information. RSF fournit des informations sur la situation de la liberté de la presse dans le monde en publiant des communiqués de presse, des évaluations et des rapports sur les abus contre les journalistes et toutes les différentes formes de censure, après vérification des informations. RSF publie également le Classement Mondial de la liberté de la presse, qui mesure le niveau de liberté des médias dans 180 pays.

La mobilisation. RSF plaide auprès des gouvernements, des organisations internationales, des acteurs de la presse, etc et mobilise le grand public au moyen de campagnes de sensibilisation, de pétitions et de protestations rapides, parfois provocatrices, sur les abus contre les journalistes et essaye de dissuader les dirigeants de les persécuter. Les correspondants locaux et les organisations partenaires de RSF sont des acteurs majeurs de la sphère de la promotion de la liberté de l'information, ou de la défense de ses acteurs. L'organisation et les membres de son réseau effectuent un monitoring des exactions commises à l'encontre des acteurs de l'information. La qualité de l'implantation locale de RSF représente un atout de choix pour la poursuite de ses activités de plaidoyer auprès des autorités des pays cibles et de soutien direct. Face à l'attitude des États qui recourent fréquemment au droit pour draper leur répression sous couvert d'un respect de la loi, RSF a également aiguisé son expertise juridique. Le travail du Comité juridique de RSF renforce l'ensemble des aspects de son plaidoyer. Grâce à son Comité juridique, RSF est aussi à même d'accompagner et de promouvoir des changements durables via des propositions ou analyses de législations.

Le renforcement de capacités et assistance. RSF fournit une assistance juridique et financière aux journalistes, aux médias et à ceux qui les défendent lorsqu'ils sont victimes d'exactions. RSF organise de nombreuses formations pour les journalistes et soutient les ONG locales de défense des médias, en les aidant à accroître leur influence et leur capacité d'action.

Le programme « Défendre et promouvoir le journalisme de qualité catalyseur de la société civile »

- *Objet du programme :*

Le programme fait partie intégrante du plan stratégique 2018-2022 défini par RSF qui entend contribuer à l'objectif global de promotion de la liberté, du pluralisme et de l'indépendance du journalisme et notamment en défendant ceux qui incarnent ces idéaux. Le programme interviendra donc sur 2 des 4 priorités stratégiques définies par RSF à savoir :

- Priorité 1 : Assurer l'avenir du journalisme d'enquête et de reportage
- Priorité 2 : Contrer les offensives globales visant à réduire l'espace du journalisme

Le programme traduit une volonté de la part de RSF de priorisation accrue de ses activités ainsi qu'une logique d'intervention basée sur une approche intégrée entre les différents pôles. Il met en

exergue les liens existants entre les trois niveaux d'intervention de RSF à savoir, la recherche & publication, le plaidoyer et le renforcement de capacités des acteurs locaux.

Les objectifs du programme ont été définis lors de l'élaboration du plan d'action 2019 de l'organisation, en suivant la logique de la théorie du changement et en s'inspirant des premiers résultats de l'activité de planification, suivi et évaluation (PSE) intervenue dans l'année.

- ***Pays cibles du programme :***

Le programme est un programme multi pays mis en place dans plusieurs régions du monde. Les pays ciblés par le projet sont tous des pays définis comme prioritaires par la stratégie annuelle de RSF.

Les pays ciblés pour cette nouvelle phase sont : Afghanistan, Brésil, Chine, RDC, Ethiopie, Égypte, Inde, Mali, Mexique, Maroc, Syrie et Turquie.

RSF a fait le choix de se concentrer sur un nombre limité de pays prioritaires dans sa stratégie annuelle permettant ainsi un suivi précis des activités entreprises par les partenaires de RSF et une meilleure capacité à suivre l'impact de leurs travaux. **Le présent projet s'inscrit dans cette logique de priorisation et propose d'intervenir dans les 12 pays ODA prioritaires de RSF.** Le contexte de ces 12 pays est qualifié d'alarmant et leur place au sein du classement mondial de la liberté de la presse est en baisse continue. Ils font donc l'objet d'une attention plus particulière de RSF et nécessite, au regard de leurs spécificités, une intervention spécifique pour chaque pays.

La stratégie de RSF et le présent programme qui en découle, a également été pensée en fonction de ce que les différents pays ciblés pouvaient mutuellement s'apporter.

- ***Organisations partenaires impliquées dans le présent programme, bénéficiaires d'un fonds de soutien « core support », de formations et participant à des actions conjointes :***

- o Journaliste en Danger (JED) – RDC
- o Le Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression (SCM) - Syrie
- o Propuesta Civica - Mexique
- o Centre de protection des femmes journalistes afghanes (CPAWJ) - Afghanistan
- o Bianet - Turquie

- ***Objectifs, activités prévues :***

L'**objectif général** de l'action est de **promouvoir la liberté, le pluralisme et l'indépendance du journalisme**. Ses **objectifs spécifiques** sont de :

- o Défendre et protéger les journalistes, les médias locaux et ceux qui les défendent
- o Contre les offensives portées contre les journalistes
- o Renforcer la capacité de réaction de RSF

Les activités du programme sont les suivantes :

- o Résultat 1.1 : Les acteurs du journalisme sont défendus par des campagnes ou démarches de plaidoyer (publiques ou non)
 - Activité 1.1.1 Documenter les exactions (monitoring et missions d'enquête)
 - Activité 1.1.2 Mener des actions de plaidoyer international (plaidoyer politique et juridique)
 - Activité 1.1.3 Mener des campagnes et actions de sensibilisation

- o Résultat 1.2 : Les journalistes, les médias locaux et/ou en exil sont soutenus par RSF dans la poursuite de leurs activités
 - Activité 1.2.1 Soutenir les journalistes en matière de sécurité physique et numérique
 - Activité 1.2.2 Accorder des bourses d'assistance aux journalistes (soutien financier individuel) et des subventions aux médias indépendants
 - Activité 1.2.3 Soutenir les journalistes auprès des autorités en vue d'une protection internationale

- o Résultat 2.1 : Enquêter et effectuer des démarches de plaidoyer (publiques et non) auprès des démocraties sur les prédateurs et leurs méthodes (notamment les contre-modèles et l'exportation de leurs pratiques)
 - Activité 2.1.1 Enquêter et produire des rapports sur la situation de la liberté de la presse dans le monde (ex: Nouvel ordre médiatique défendu par la Chine sur son territoire et à l'étranger)
 - Activité 2.1.2 Définir et mettre en oeuvre des campagnes de communication spécifiques ayant pour objectif de dénoncer ces "contre-modèles"
 - Activité 2.1.3 Mettre en place des actions de plaidoyer autour des rapports

- o Résultat 2.2 : Promouvoir et renforcer les normes internationales qui protègent le journalisme et lutter pour une mobilisation des Etats démocratiques
 - Activité 2.2.1 Influencer les démocraties au sein de l'UE pour qu'elles proposent et défendent un modèle positif où le journalisme a sa place au sein de l'UE mais également dans ses politiques de développement.
 - Activité 2.2.2 Conduire un plaidoyer bilatéral pour inviter les dirigeants à s'engager en faveur du journalisme à travers des positions communes (déclarations, sommets, etc.)
 - Activité 2.2.3 Saisir les instances de l'ONU pour qu'elles ne cèdent pas aux attaques portées contre les normes internationales au sein d'instances comme le Conseil des Droits de l'Homme à Genève dont est membre la Chine
 - Activité 2.2.4 Plaidoyer pour la mise en place ou le renforcement de mécanismes de protection des journalistes au niveau national / régional / international
 - Activité 2.2.5 Analyse des lois, formulation de recommandations et accompagnement de la société civile et des gouvernements nationaux

- Activité 2.2.6 Accompagnement de la mise en œuvre des législations : formation des magistrats à l'emploi du code de la presse plutôt que du code pénal
- o Résultat 3.1 : Le réseau de représentants et correspondants est renforcé
 - Activité 3.1.1 Renforcer le réseau de correspondants de RSF
 - Activité 3.1.2 Mettre en place une bibliothèque en ligne contenant des textes et documents de référence
 - Activité 3.1.3 Renforcer les capacités matérielles des correspondants
- o Résultat 3.2 : Les compétences techniques des partenaires sont renforcées
 - Activité 3.2.1 Renforcement des capacités des partenaires en fonction de leurs besoins
 - Activité 3.2.2 Renforcement du réseau des partenaires - partage des bonnes pratiques
 - Activité 3.2.3 Conduites d'activités conjointes
 - Activité 3.2.4 Soutien financier à l'activité
- **Bénéficiaires :**
 - o Au moins 300 journalistes formés (dont au moins 150 journalistes femmes)
 - o Au moins 900 journalistes bénéficiant d'une aide financière et/ou administrative (dont au moins 180 journalistes femmes)
 - o Au moins 90 médias bénéficiant de bourses
 - o Au moins 2 000 journalistes en danger faisant l'objet d'alerte auprès de l'opinion publique et/ou d'actions de dénonciation par RSF
 - o Au moins 450 médias en danger faisant l'objet d'alerte auprès de l'opinion publique et d'actions de dénonciation par RSF
 - o Plus de 150 correspondants et représentants et membres d'organisations de la société civile renforcés.
- **Budget :** Le budget total est de **3 500 042 €**, dont 60 % sont financés par l'Agence Française de Développement
- **Durée :** Le programme a débuté le 1er janvier 2019 et prendra fin le 31 décembre 2021 (36 mois).

Objectifs de l'évaluation

- Objectifs et attentes :

Les évaluateurs sélectionnés s'engagent à réaliser les deux phases d'évaluation, prévues dans la proposition de projet :

- Une évaluation à mi-parcours permettant de suivre et éventuellement de réorienter l'action. Elle se déroulera dans un format participatif afin d'en garantir l'appropriation et la participation par toutes les parties-prenantes. Ainsi, les acteurs impliqués dans le projet, auront l'opportunité de fournir un retour sur le projet et, d'influencer son développement. Elle devra permettre de rendre compte de la qualité du travail accompli et l'atteinte des objectifs mais également de constituer un levier d'information pour l'ensemble des parties prenantes du projet.
- Une évaluation des partenariats à la fin du projet, permettant d'évaluer la qualité des partenariats établis et l'impact de la collaboration.

Ces évaluations auront pour objectif de vérifier :

- la pertinence et la cohérence des objectifs de départ ;
- d'apprécier la mise en œuvre des moyens ainsi que leur adéquation aux objectifs et de proposer des pistes de réajustement si nécessaire ;
- de mesurer l'efficacité de l'action ;
- d'examiner la durabilité des effets observés et de mesurer la contribution de l'action au changement attendu.

L'Évaluation intermédiaire

L'évaluation intermédiaire doit être initiée à mi-parcours de la mise en œuvre du projet. Elle s'appuiera sur une importante contribution des différentes parties prenantes du projet.

Elle sera réalisée par des équipes d'évaluateurs indépendants et supervisée par un comité technique constitué des équipes de RSF à Paris (notamment la chargée de PSE comme référent technique des évaluateurs, le directeur des opérations, la chargée de reporting, la chargée des partenariats locaux et du renforcement de capacités) et un comité élargi intégrant des responsables des structures partenaires.

Les partenaires de RSF joueront un rôle central dans la phase de collecte de données. Les résultats leurs seront communiqués et ils assisteront à une restitution à distance organisée par l'évaluateur.

Par ailleurs, cette évaluation intégrera un important volet de consultation des correspondants et des équipes des bureaux.

Cette évaluation vise les **objectifs** suivants :

- o Fournir au bailleur de fonds une appréciation du bon déroulement du programme ;
- o Fournir à RSF une analyse critique du travail mis en œuvre dans le cadre du programme ;
- o Proposer des orientations et d'éventuelles mesures correctives pour la suite du programme prenant en compte l'impact de la crise Covid-19.

L'Évaluation finale

En fin de projet, il sera proposé une évaluation des partenariats en vue de mesurer la qualité de la collaboration, les synergies et le niveau de satisfaction et les répercussions. L'amélioration des

partenariats permettra de faire avancer les activités de promotion de la liberté de la presse tout en tirant profit du soutien et des points de vue de différentes organisations, de leurs habiletés et de leurs atouts correspondants et de la mise en commun potentielle de ressources.

L'exercice visera à mettre en exergue l'apprentissage et l'appropriation des recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours. Ces recommandations permettront à RSF de pérenniser les points forts de son projet, d'exploiter ses marges de progrès et de prendre en compte les différents points de vigilance qui auront été identifiés par l'évaluation.

- ***Critères et questions d'évaluation :***

Pertinence

- Le programme, ses activités et ses objectifs sont-ils toujours pertinents dans le contexte actuel et vis-à-vis des besoins des groupes cibles/partenaires ?
- Les activités menées et leurs résultats observés sont-ils compatibles avec l'impact et les effets attendus ?
- En particulier, à la lumière de la crise sanitaire, certaines activités ou allocations de ressources dans le cadre du projet doivent-elles être revues et ajustées ?

Cohérence

- Le programme dans son ensemble, les activités et indicateurs choisis pour suivre l'évolution du programme et l'atteinte des objectifs sont-ils cohérents ?
- Quelle est la valeur ajoutée de ce programme pour les bénéficiaires ?

Efficiences

- Les moyens mobilisés (humains, matériels, financiers) pour les activités du programme sont-ils adaptés par rapport aux résultats obtenus à mi-programme ?
- Le programme utilise-t-il toutes les ressources disponibles au sein de RSF et de ses réseaux locaux ? Les synergies possibles (en interne et en externe) sont-elles utilisées de manière avantageuse pour le programme ?
- L'avancement du programme (activités et résultats) est-il conforme aux engagements pris ? Si non, quelle influence cela a-t-il sur le déroulement du programme ? Quelles causes peuvent être identifiées ?
- Dans quelles mesures les partenaires et les autres acteurs directs sont-ils satisfaits du déroulement du programme ?
- Comment les obstacles rencontrés sont-ils dépassés / contournés ? Certaines activités ont-elles été renforcées / réduites / modifiées ?

Impact et viabilité

- Observe-t-on des effets négatifs imprévus engendrés par le programme ?
- La phase de post-programme est-elle déjà anticipée et planifiée ?

Analyse de l'offre de partenariat

- La motivation du partenariat est-elle pertinente et suffisante ?
- Les besoins des partenaires ont-ils été suffisamment pris en compte ?
- L'implication des partenaires et de RSF est-elle suffisante ? Existe-t-il une relation de confiance ?

- Les attentes et les objectifs du partenariat sont-ils clairement énoncés ?
- Des outils de mise en œuvre ont-ils été précisément préparés afin d'atteindre les objectifs du partenariat ? Le suivi du projet est-il effectif ?
- Les partenaires sont-ils par la suite en mesure d'appliquer les recommandations et d'élaborer leurs propres outils ?
- Le partenariat permet-il de contribuer à l'amélioration de la liberté de la presse dans le pays d'intervention ?
- Une capitalisation des leçons apprises est-elle mise en place ?

Couverture et non-discrimination

- Le programme parvient-il à atteindre les groupes cibles prévus ? Dans quelle mesure ?

Thématiques transversales : genre et environnement (voir les fiches-outil « La thématique 'genre' dans les projets » de l'AFD et « La thématique 'environnement' dans les projets » : http://www.afd.fr/webdav/shared/L_AFD/Nos_partenaires/ong/pdf/guide-demande-de-financement-afd.pdf)

- Le genre et l'environnement sont-ils suffisamment pris en compte comme sujets de travail dans les activités du programme ?

Participation et transparence

- Les processus de participation dans le cadre du programme veillent-ils à inclure l'ensemble des personnes concernées et sont-ils suffisamment transparents pour celles-ci ?

Demande de recommandations :

Au-delà de l'évaluation du programme et des recommandations relatives à celle-ci, il est demandé que les consultants puissent faire des recommandations générales par rapport à la méthodologie de travail de RSF. Ces recommandations devront être formulées de manière à pouvoir être rapidement mises en œuvre par les équipes du programme.

Elles porteront notamment sur les questions suivantes :

- Quelles recommandations pourraient être apportées au programme pour aller plus loin dans le renforcement des réseaux locaux de RSF (correspondants, représentants, partenaires) ?
- Quelles actions pourraient être entreprises pour renforcer les synergies avec les autres organisations œuvrant pour les mêmes objectifs que RSF (organisations internationales, associations et médias du « Sud » ou du « Nord ») ?
- Quelles recommandations pourraient être tirées de la mise en œuvre du programme pour renforcer la stratégie globale de l'organisation, notamment sa théorie du changement, son approche basée sur les droits humains (HRBA), son approche de la thématique genre ?
- Comment le dispositif de suivi-évaluation en place pourrait être amélioré pour assurer une meilleure capitalisation sur les résultats du programme (bonnes pratiques et enseignements à tirer) ?

Méthodologie d'évaluation

- *Documentation :*

L'ensemble des documents nécessaires à l'évaluation concernant le programme seront mis à la disposition de l'équipe d'évaluateurs, notamment : documents de programme, rapports intermédiaires et finaux d'autres projets et programmes pertinents, autres rapports d'évaluation, etc.

- *Parties prenantes à impliquer dans l'évaluation :*

En plus des groupes cibles du programme, les personnes suivantes pourront être impliquées dans le processus d'évaluation :

- o Correspondants et représentants de RSF
- o Directeurs de bureaux
- o Directeur général
- o Directeur des opérations
- o Responsable du pôle recherche et publications
- o Responsable de la Coordination Internationale
- o Chargée des Partenariats Locaux et du Renforcement de Capacités
- o Responsable du bureau assistance
- o Responsables géographiques (Afrique, Asie, Moyen-Orient, Iran-Afghanistan)
- o Responsable du pôle plaidoyer
- o Responsable du pôle juridique
- o Responsable de la communication
- o Représentante de RSF auprès des Institutions Européennes à Bruxelles
- o Responsable PSE
- o Chargée de reporting

L'évaluation du programme devra être réalisée **de la manière la plus participative possible**, et l'ensemble des acteurs concernés devront être impliqués, notamment les correspondants, partenaires locaux et bénéficiaires.

- *Calendrier :*

La mission devra commencer fin juillet pour la première phase suivant un calendrier déterminé entre les consultants et Reporters sans frontières.

La restitution provisoire de l'évaluation intermédiaire devra avoir lieu au cours de la seconde quinzaine de septembre 2020 et les documents finaux devront être remis au plus tard le 12 octobre 2020.

L'évaluation finale se fera dans des conditions identiques à l'évaluation intermédiaire, mais le calendrier est soumis aux aléas potentiels du projet (potentiellement synthèse 1er quinzaine de mars 2022 et livrables finaux fin mars 2022).

- *Livrables attendus :*

Une restitution orale de l'évaluation intermédiaire sera faite à l'équipe de RSF durant le mois de septembre. Les premières conclusions et recommandations seront à cette occasion présentées et discutées collectivement.

Un rapport préliminaire sera ensuite envoyé une semaine plus tard pour relecture et commentaires.

En tenant compte des remarques formulées, le rapport final devra être envoyé au plus tard le fin septembre 2020. Il comprendra :

- Un résumé exécutif de 5 pages maximum comprenant les conclusions principales et recommandations résultant de l'évaluation en français et en anglais.
- Un rapport principal comprenant le contexte, les objectifs et la méthodologie d'évaluation, les observations et les résultats détaillés de l'évaluation en fonction des objectifs et de la méthodologie d'évaluation, et enfin les conclusions et recommandations de l'évaluateur (le rapport principal doit être en français).
- En annexe, les compte-rendu succincts des différentes rencontres, les modèles de questionnaires utilisés, et tout autre document pertinent (les annexes peuvent être en français ou anglais).

Moyens

La préférence sera donnée aux candidatures proposées par un ou plusieurs consultants ayant des expertises pertinentes et proposant une méthodologie d'évaluation participative et originale.

Les compétences suivantes seront recherchées :

- Expertise sur les médias et la liberté d'informer dans le monde ;
- Expertise en évaluation de réseaux de partenariat
- Sérieuses compétences en évaluation de projets (méthodologie, conduite d'entretiens, analyse, écriture de rapports, etc.), notamment dans les pays éligibles à l'aide publique au développement et sur les questions de droits humains ;
- Si possible, expérience de travail sur des projets financés par l'Agence Française de Développement ;
- Anglais et français couramment parlés et écrits.

Le budget mobilisable pour ces deux évaluations est de maximum 37 000 € TTC. Ce montant doit comprendre l'ensemble des frais nécessaires pour la réalisation de la mission d'évaluation (honoraires, frais d'hébergement, de repas, frais de transport international et local, etc.).

Les propositions seront évaluées selon la grille d'évaluation suivante :

Compréhension des termes de référence	5
Compréhension de l'objet de l'étude	
Analyse et commentaires des termes de référence	
Méthodologie utilisée	15
Étapes proposées pour l'évaluation	
Acteurs étudiés	
Dimension participative	
Outils proposés et missions de terrain	
Points d'étape prévus et restitution	
Durée et calendrier proposés	
Expertise	15
Expérience du consultant ou de l'équipe proposé dans des projets similaires	

Nombre et budgets des contrats réalisés dans le même domaine que le présent appel d'offre	
Moyens	15
Budget proposé	
Clarté des critères utilisés pour le calcul du budget	
Valeur ajoutée : valorisation d'outils, d'expertise particulière, etc.	

Soumission de l'offre

Les consultants intéressés par la mission d'évaluation devront inclure les documents suivants dans leur dossier de candidature :

- Une proposition technique détaillant la compréhension des enjeux de l'évaluation, du contexte et des termes de référence, la méthode d'évaluation proposée en incluant le rôle de chacun des consultants dans l'équipe, ainsi que le calendrier d'exécution envisagé.
- CV contenant : formation, expériences et éventuelles références de l'équipe de travail proposée.
- Descriptif des expériences antérieures pertinentes dans le même domaine. Veuillez donner le détail des contrats similaires : leurs montant, période de mise en œuvre, résultats principaux et prestataires.
- Une proposition financière détaillée comprenant l'ensemble des dépenses envisagées (honoraires, frais d'hébergement, de repas, frais de transport international et local, etc.).

Les propositions peuvent être soumises en français ou en anglais.

Les dossiers de candidature complets doivent être envoyés par email au plus tard le 20 juillet aux deux adresses suivantes :

- jleduc@rsf.org
- apetibon@rsf.org

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas étudiés.

Les consultants intéressés pourront dans un premier temps manifester leur intérêt pour la mission et envoyer leurs questions au plus tard le 20 juillet aux adresses mentionnées ci-dessus. Les réponses seront ensuite transmises aux consultants ayant manifesté leur intérêt pour cette évaluation.